



TRÉSOR
DE LIÈGE

TRÉSOR DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

bpost
PB-PP
BELGIË(N) - BELGIQUE

P405108 – Bureau de dépôt Liège X – Éditeur responsable : 6 rue Bonne-Fortune, 4000 Liège.

Numéro 52 – septembre 2017



Bulletin trimestriel du Trésor de Liège

Adresse de la rédaction :

Trésor de Liège

6 rue Bonne-Fortune – 4000 Liège (Belgique)

Tél. : + 32 (0) 4 232 61 32

info@tresordeliege.be – www.tresordeliege.be



TRÉSOR
DE LIÈGE

Comité de rédaction :

Alexandre Alvarez, Denise Barbason, Marc Bouchat, Marie-Cécile Charles, Flavio Di Campli, Jonathan Dumont, Georges Goosse, Julien Maquet, Frédéric Marchesani, Thérèse Marlier, Michèle Mozin-Bodson, Christine Renardy et Anne Thys.

Mise en pages : Fabrice Muller.

Édition et coordination scientifique : Philippe George.

ISSN : 2295-6751

Votre soutien est primordial. Déductibilité fiscale à partir de 40 € par an (ou un ordre permanent mensuel de 3,50 €) versé via le compte de la Fondation Roi Baudouin (BE10 0000 0000 0404 – BIC : BPOTBEB1) avec la mention structurée obligatoire L79679.

En remerciement de votre soutien, vous recevrez gratuitement le trimestriel Trésor de Liège et vous serez invités à toutes les activités du Trésor.

Imprimé avec le soutien de



Partenaires privilégiés



Lampiris soutient le Trésor.



SOMMAIRE

<i>Éditorial</i>	1
<i>La vie du musée. Inauguration du pôle muséal Bertholet Flémal</i>	2
<i>Hugues de Saint-Cher et le décret d'institution de la Fête-Dieu pour l'Allemagne, la Dacie, la Bohême, la Pologne et la Moravie (1252), Jean-Pierre DELVILLE</i>	5
<i>La démolition de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, Marie MARÉCHAL</i>	11
<i>La cathédrale au milieu du village</i>	14
<i>Cycle de conférences 2017-2018</i>	16



Page 1 de couverture : *La Dernière Cène*, Bertholet Flémal.

Pôle muséal Bertholet Flémal au Trésor.

Page 4 de couverture : *La Dernière Cène*, Bertholet Flémal (détail).

ÉDITORIAL

Notre institution muséale s'est toujours voulue soutenue par une publication scientifique.
www.tresordeliège.be/publication/pdf/020.pdf

D'abord les *Feuillets de la Cathédrale de Liège* depuis 1991, suivis en 2004 de la sortie d'un bulletin trimestriel, *Bloc-notes* nom changé en *TDL, Trésor de Liège*, qui a aujourd'hui dépassé la cinquantaine de numéros, avec une mise en ligne régulière sur le site du Trésor.

Cela paraît maintenant évident mais ce n'est pas si simple : d'abord assurer le suivi d'un trimestriel (comité de rédaction, articles, mise en pages, épreuves), tout en l'animant, ensuite obtenir la possibilité financière de l'impression et de l'expédition, et enfin éditer du neuf, scientifiquement parlant. Un public averti fera la distinction entre de l'inédit et de la compilation.

Nous voudrions remercier les nombreux artisans de cette réussite qui se reconnaîtront tous ici. Ce que l'on oublie souvent c'est que tout ce travail relève du bénévolat.

La prochaine étape sera sans doute le passage à une maison d'édition pour nous faciliter la tâche ou en rester à une revue en ligne. On peut considérer ceci comme un appel du pied !

L'été s'est déroulé avec la préparation du pôle muséal Bertholet Flémal dont la rubrique *Vie du musée* vous en détaille ici les étapes. À côté, il y a la préparation de la toute nouvelle scénographie du Trésor, en particulier ces dernières semaines la mise en place d'audio-visuel par Georges Goosse et Alain De Hert.

En 2014, Monseigneur l'Évêque avait fait dans la cathédrale une conférence sur le décret de la Fête-Dieu (www.tresordeliège.be/publication/pdf/040.pdf) et il nous en livre ici le texte.

Une nouvelle chronique prend place dès ce numéro avec la publication systématique de l'iconographie de la démolition de l'ancienne cathédrale à laquelle nous avons consacré une exposition en 2003. D'abord faire connaître la richesse de nos fonds, en particulier celui de Val-Dieu, mais ensuite étendre la recherche à d'autres lieux de conservation. Cette nouvelle chronique nous permet conjointement de préparer la nouvelle salle consacrée à la cathédrale Notre-Dame et Saint-Lambert.

Mais une institution muséale ne se construit pas non plus sans projets. Lors de notre Assemblée générale nous avons rendu public le prochain défi auquel nous allons nous atteler, dont un article rend brièvement compte ici.

Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à venir visiter le pôle muséal Bertholet Flémal.



LA VIE DU MUSÉE

Inauguration du pôle muséal Bertholet Flémal du Trésor



Tout a commencé en 1992 quand la peinture d'une *Conversion de saint Paul*, alors dans la sacristie de la cathédrale, fut incorporée dans la première campagne de restauration des œuvres d'art du Trésor, sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin. En 1986, le professeur Jacques Thuillier († 2011), éminent spécialiste de la peinture du Grand Siècle, l'avait admirée sur place, lors du beau colloque organisé par Pierre-Yves Kairis¹. Restauré par Jacques et Hugues Folville, le tableau, attribué à Bertholet Flémal (1614-1675), révéla ses couleurs, et en particulier le blanc éclatant du cheval de saint Paul. La toile fut alors accrochée dans l'ancien Trésor, près du grand coffre-fort ancien, l'actuelle boutique.

Faut-il rappeler qu'élève de Gérard Douffet, Flémal s'initia au style de Poussin et de ses disciples à Rome vers 1640 ? Reconnu à Paris dès ce moment, il devint chanoine à la collégiale Saint-Paul de Liège à la fin de sa vie. Il est

considéré comme le chef de file de la peinture à Liège au XVII^e siècle.

Entretemps d'autres peintures attribuées à Flémal commençaient un périple d'accrochage temporaire dans la cathédrale, tantôt dans le collatéral nord, tantôt dans la salle des chapelains. Rentrées dans les années 80 de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA), elles avaient retrouvé sur place leurs cadres fort abîmés et réparés par M. Robert George. Une première exposition sur les peintures de la cathédrale en 1992 donna lieu à une remarquable synthèse par Berthe Lhoist dans les deuxièmes *Feuillets de la Cathédrale de Liège*, sur base d'un dépouillement sérieux des archives et de l'exploitation des dossiers IRPA par Pierrik de Henau.

La rénovation du Trésor commença en 1994.

D'abord, lors d'une première phase de travaux de 1994 à 1998, les Flémal entrèrent dans la présentation générale au premier étage de la rue Bonne Fortune. En 2005 ils suivirent l'ensemble des œuvres majeures à Beaune. De retour en avril 2006, ils durent attendre 2008 pour être à nouveau exposés au public, toujours au premier étage.

La grande *Conversion de saint Paul* par Flémal est un tableau aujourd'hui à Toulouse conçu pour le maître-autel de Saint-Paul vers 1670 et emporté par les révolutionnaires français. En 2010, cette toile, exilée à Toulouse, revint pour six mois à Liège, présentée au fond de la cathédrale, à l'initiative



¹ Actes du Colloque *La peinture liégeoise des XVII^e et XVIII^e siècles*, Université de Liège 20-22 janvier 1986, éd. Pierre-Yves Kairis, Cahiers du CACEF, n° 127, Namur, 1987.

de M. Zaïr Benadouche, consul général de France à Liège et avec le soutien de M. Jean-Claude Marcourt, ministre du Patrimoine de la Région wallonne. En même temps un immense vinyl de plus de 15 mètres de haut restituait l'ancien autel baroque de Flémal, à partir d'un montage photographique couleurs en 3D réalisé par M. Roland Manigart. En entrant dans l'édifice et regardant vers le chœur, le public croyait presque à un changement d'autel : l'impression était très réussie.

Pierre-Yves Kairis fut alors fort sollicité par le Trésor : une conférence dans la cathédrale en présence de la toile de Toulouse, deux publications dans notre Bulletin trimestriel (www.tresordeliege.be/publication/pdf/024.pdf ; www.tresordeliege.be/publication/pdf/027.pdf) et une autre conférence, au second étage, dans la salle de l'écolâtre décorée de cinq tableaux, de ou liés à Flémal : ils y sont restés depuis lors et cette présentation manifestement séduit.

En juin 2016 l'inauguration de notre nouvelle salle d'expositions temporaires fut l'occasion de pousser plus loin encore la réflexion. Pour plusieurs raisons. D'abord avait paru en 2015 chez Arthena la thèse de Pierre-Yves Kairis sur Flémal, distinguée par le prix Eugène Carrière de l'Académie française en 2016. En 2014 une modeste commémoration des 400 ans de la naissance du peintre eut lieu à Saint-Paul, son église favorite. Ensuite nous réussissions à acheter un portrait par Flémal, supposé de Lambert de Liverlo, grâce à la générosité de nos amis : restauré par Olivier Verheyden il est aujourd'hui présenté au sein du nouveau pôle (www.tresordeliege.be/publication/pdf/045.pdf). Il était alors question pour la première fois d'un pôle muséal Flémal, en le localisant définitivement au second étage, et en attirant l'attention sur cet espace spécifique par une enseigne rue Bonne Fortune qui montre un ange, extrait de la toile de Toulouse, et par un grand vinyl, de trois mètres de haut, de cette même toile positionné dans l'escalier.

De 2001 à 2007 les œuvres majeures du Curtius exposées au Trésor pendant les grands travaux du musée nous avaient permis d'exposer la grande gravure de Michel Natalis

d'après Flémal du Conseil des chartroux mais surtout nous guidaient dans la restauration de cinq planches de la même gravure retrouvées par M^{mes} Dewez et Willems dans le fonds du Val-Dieu : nous pouvions ainsi faire exécuter une copie de la sixième planche, manquante chez nous, et reconstituer un exemplaire de la gravure. Les Collections artistiques de l'université conservent précisément cette sixième gravure et nous envisageons un rapprochement.

En 2015, Nadine de Rassenfosse attirait l'attention sur une *Dernière Cène* de Flémal au Musée de la Vie wallonne. Elle suggéra de l'adjoindre à l'ensemble du Trésor, et de plus, elle lança un dossier de restauration à la Fondation Roi Baudouin (www.tresordeliege.be/publication/pdf/049.pdf). En avril 2016, le Conseil de Fabrique de Saint-Jean de Liège nous mettait en dépôt un calvaire de Flémal, jusqu'alors isolé dans leur sacristie. Nous en avions à la cathédrale une fort belle copie. Et pendant tout ce temps, alors que progressivement prenaient place tous ces tableaux de Flémal au second étage, Pierre-Yves Kairis, dans ses conférences, citait le Trésor comme le conservatoire du « plus bel ensemble de Flémal à Liège ».

Les Sœurs de Saint-Charles Borromée de Liège nous confièrent alors le grand portrait en pied présumé du chanoine de Surlet par Flémal, aujourd'hui rentré d'une restauration à Saint-Luc. Enfin, alors que depuis 2010 nous suggérions le dépôt temporaire et la mise à l'abri à la cathédrale de l'*Invention de la Sainte Croix* par Flémal, elle vient d'être accrochée en janvier dernier dans le collatéral nord grâce aux efforts conjugués de notre équipe technique sous la direction de M. Alain De Hert. L'effet est spectaculaire d'autant





plus que l'œuvre a été restaurée avec l'aide du Fonds David-Constant de la Fondation Roi Baudouin.

Et nous n'avons rien dit ici du frère de Bertholet Flémal, Henri Flémal, orfèvre liégeois dont pourtant les plus belles argenteries sont au Trésor !

Fallait-il croire avec la *Dernière Cène*, première peinture de l'inventaire de l'œuvre de Flémal et l'*Invention de la Sainte Croix*, dernière œuvre répertoriée, que la boucle était bouclée, du premier au dernier tableau repéré, et plus qu'aucun autre tableau de Flémal ne viendrait enrichir le Trésor. C'était sans compter avec la Communauté cistercienne de Brialmont qui nous déposait la peinture d'une sainte Famille dans un paysage, petit tableau de cabinet.

Alors que jusqu'à présent nous étions aux prises avec des œuvres de dimensions imposantes (Toulouse, Sainte-Croix...), ici nous entrons dans une production de petits tableaux. On sait que la Fondation Albert Vandervelden en conserve une dizaine, pour la plupart des toiles de cabinet aux sujets mythologiques. Cela nous renforce encore dans l'idée, déjà ancienne, de solliciter le collectionneur et antiquaire M. Albert Vandervelden, pour concrétiser le projet d'une exposition temporaire, comme il a déjà eu la gentillesse de nous prêter plusieurs fois des œuvres d'art (www.academia.edu/32475095/Tr%C3%A9sor_de_Li%C3%A8ge._Bulletin_Trimestriel_vol._1_2004_1).

Le pôle Flémal poursuit sa route : il a déjà son histoire.



HUGUES DE SAINT-CHER ET LE DÉCRET D'INSTITUTION DE LA FÊTE-DIEU POUR L'ALLEMAGNE, LA DACIE, LA BOHÈME, LA POLOGNE ET LA MORAVIE (1252)

M^{gr} Jean-Pierre DELVILLE, Évêque de Liège



Le décret émis en 1252 par le cardinal dominicain Hugues de Saint-Cher (*ca* 1195-1263) afin d'instituer la célébration de la fête du Saint-Sacrement dans le territoire de sa légation mérite toute notre attention¹.

¹ DECRET DE HUGUES DE SAINT-CHER INSTITUANT LA FÊTE DU SAINT-SACREMENT. Original, Hugues, légat du Siège apostolique en Germanie, à l'ensemble des ecclésiastiques et des fidèles de sa légation, 29 décembre 1252. Parchemin, 260 x 340 mm. Écriture gothique de chancellerie, 19 lignes. Monté sur parchemin enluminé en 1908, 610 x 720 mm ; cadre doré et inscription par Émile Deshayes. Provenance : archives de la cathédrale Saint-Lambert de Liège. Le document fut acquis, en 1906, par M^{gr} Émile Schoolmeesters des Archives de l'État à Liège, en échange d'un lot important de chartes originales de l'abbaye de Saint-Gilles et était suspendu dans l'ancien Trésor de la Cathédrale (P. COLMAN, *Le Trésor de la Cathédrale de Liège*, Liège, 1968). Il fut déposé au Musée d'art religieux et d'art mosan en 1980 (MARAM, Inv. H 2, anc. n° 554) et exposé au Grand

L'auteur

Entré en 1225 dans l'ordre des frères prêcheurs, fondé peu auparavant par saint Dominique (1170-1221), Hugues de Saint-Cher est nommé supérieur provincial des dominicains de France de 1227 à 1230, puis professeur à l'Université de Paris en 1230. C'est alors qu'il rédige, avec l'aide d'une équipe de dominicains, l'œuvre énorme qui l'a rendu célèbre : la première concordance biblique (liste alphabétique de tous les mots de la Bible intitulée *Concordantiae*), un commentaire de toute la Bible, les *Postilles*,

Curtius jusqu'en 2014, avant d'être à nouveau présenté au Trésor.



et une édition corrigée du texte biblique latin. Il rédige aussi un commentaire des sentences de Pierre Lombard, ce qui équivaut à réaliser la synthèse de l'ensemble de la théologie. En 1236, il est nommé une seconde fois provincial ; c'est durant ce mandat, et avant sa nomination comme vicaire général de l'ordre en 1240, qu'il visita sans doute le couvent dominicain de Liège, fondé en 1232, et approuva l'idée de Julienne de Cornillon (1192-1258) d'établir une fête en l'honneur du Saint-Sacrement.

Julienne de Cornillon

Julienne, dont la biographie nous est connue par une *Vita* rédigée entre 1261 et 1263, fut placée toute jeune à l'hospice de Cornillon, où elle a eu pendant vingt ans, une vision récurrente : la lune à laquelle il manquait une fraction. Elle y découvrit le symbole de l'Église, à laquelle faisait défaut une fête en l'honneur du corps et du sang du Christ. Julienne fut soutenue dans cette conviction par son amie Ève, recluse à Saint-Martin, qui la mit en contact avec Jean de Lausanne, chanoine de cette même église. Grâce à lui, elle put rencontrer les dominicains de Liège et leur provincial, Hugues de Saint-Cher ; mais aussi, maître Guiard de Laon, ancien chancelier de l'Université de Paris et évêque de Cambrai, et maître Jacques Pantaléon de Troyes, théologien formé à Paris et archidiacre de Hainaut, qui est devenu pape sous le nom d'Urbain IV. Après 1240, Julienne entra en contact avec Robert de Thourotte, le nouvel évêque de Liège, qui accueillit avec intérêt son initiative. Pour promouvoir celle-ci, elle composa avec Jean, le clerc attaché à l'hospice de Cornillon, un office liturgique complet.

Cependant, les multiples activités de Julienne entraînèrent l'irritation des bourgeois de Liège. Une fois devenue prieure, elle revendiqua, en effet, le contrôle des finances de l'hospice et tenta de soustraire cette institution à l'autorité de la ville. Elle

indisposa aussi les chanoines de la cathédrale, parce qu'elle voulut imposer une fête supplémentaire au calendrier liturgique déjà chargé, critiquant ainsi indirectement leur négligence au sujet de l'eucharistie. Malgré les oppositions, l'évêque institua, en 1246, la fête du Corps du Christ par un décret destiné à être publié lors du synode diocésain annuel. Le texte en a été conservé. Mais l'évêque mourut le 16 octobre 1246 et son successeur, Henri de Gueldre, était opposé à ce projet. Julienne dut alors prendre la route de l'exil ; elle fut accueillie successivement par différentes communautés amies entre Liège et Namur.

Les circonstances du décret

C'est dans ce contexte délicat qu'intervient de nouveau Hugues de Saint-Cher. Créé cardinal en 1244 par le pape Innocent IV (1243-1254), il participe au Concile de Lyon en 1245, où il rencontre l'évêque de Liège, Robert de Thourotte. De 1251 à 1253, il est nommé légat du pape en Allemagne, dans le but principal de faire reconnaître Guillaume de Hollande (1227-1256) comme roi de Germanie, en attendant qu'il devînt empereur à la place de Frédéric II (1194-1250), excommunié. Entre le 14 octobre et le 9 novembre 1251, il passe à Liège, il approuve la rédaction de l'office de la fête et fait célébrer celle-ci à l'église Saint-Martin, pour réparer le fait que cette célébration était tombée dans l'oubli ; selon la *Vita* de sainte Julienne (II,14), il rédige une première lettre (perdue) pour autoriser la célébration de la fête et approuver son office propre. En 1252, il est de retour à Liège et le 29 décembre, il étend la fête à tout le territoire de sa légation par le décret présenté dans le présent article. Le ressort exact de la légation est décrit dans le décret du 1^{er} janvier 1253 concernant la célébration de la fête de saint Dominique : il s'agit de « l'Allemagne, la Dacie, la Bohême, la Pologne, la Moravie et d'autres régions² » non spécifiées.

² « Infra Alemaniam, Daciam, Bohemiam, Moraviam, ac alios legationis nostre terminos », dans E. SCHOOLMEESTERS, *Les actes du cardinal-légat Hugues de Saint-Cher en Belgique, durant les années de sa*

L'acte du 29 décembre 1252 comporte une dimension politique. Il est en effet précédé par d'autres lettres favorisant les communautés proches de Julienne de Cornillon (Saint-Martin à Liège, Salzinnes à Namur, Villers-la-Ville en Brabant) et suivi du décret exigeant la célébration de la fête de saint Dominique pour tout le ressort de sa légation. Le cardinal court-circuite la politique de l'évêque élu de Liège Henri de Gueldre, qui avait soutenu l'opposition à sainte Julienne et avait ignoré le décret d'institution de la Fête-Dieu publié par son prédécesseur. Hugues favorise par le fait même les nouveaux mouvements spirituels : religieuses diverses et dominicains. Les choses se précipitent lorsqu'en 1261, l'ancien archidiacre du diocèse de Liège pour le Hainaut, maître Jacques de Troyes, est élu pape sous le nom d'Urbain IV. Sollicité, peut-être par le cardinal Hugues de Saint-Cher et par Ève de Saint-Martin, il décidera d'étendre la fête à l'Église universelle (8 septembre 1264).

Analyse du décret

Dans ce décret, on voit apparaître l'objectif d'Hugues de Saint-Cher et sa théologie concernant le sacrement de l'eucharistie. Il reprend l'essentiel du décret de Robert de Thourotte (1246). Cela est mis en relief dans l'édition ci-dessous par des caractères italiques à partir de la ligne 9. L'objectif de l'évêque est respecté par le cardinal : il s'agit d'instituer une fête du Saint-Sacrement le jeudi après le dimanche de la Trinité, qui est aussi l'octave de la Pentecôte. De plus, la phrase « Sur le point de soustraire son corps à nos regards et de le porter aux astres... » est inspirée du premier répons du troisième nocturne de l'office primitif de la Fête-Dieu (*Christus corpus assumptum abla-*

turus a nostris oculis et sideribus illaturus...), composé par sainte Julienne et le clerc Jean de Cornillon ; Hugues s'est en effet servi de cet office liturgique liégeois.

Mais l'originalité de son décret est qu'il situe la théologie de l'eucharistie dans le cadre de la destinée humaine. Hugues fait ainsi apparaître sa formation philosophique et théologique universitaire. Il met en contraste de façon saisissante la petitesse humaine face à la grandeur de Dieu. Et en contrepartie, il souligne comment le Christ se fait humble par son incarnation et par sa mort, et comment il fait participer l'être humain à sa vie divine par la communion à son corps et à son sang. Ce décret répondait à l'attente de Julienne de Cornillon et d'autres femmes liégeoises proches du milieu béguinal. Par cet acte, Hugues accordait indirectement un crédit officiel aux communautés de religieuses ou de béguines et, en plus, affirmait l'autorité morale des dominicains sur la spiritualité féminine.

Le genre littéraire du décret

En droit canonique, le mot *décret* désigne tout acte législatif de l'autorité ecclésiastique, qu'il émane du pape, de ses légats, des conciles, des congrégations romaines ou d'un évêque diocésain. À partir du XII^e siècle, le pape envoie régulièrement dans certaines régions un légat plénipotentiaire pour y faire appliquer un projet global de réforme de l'Église. Le légat peut alors émettre des décrets, dont l'autorité supplante celle des évêques diocésains. Ces légats ont rang de cardinal et sont appelés légats *a latere* : c'est le cas du légat Hugues de Saint-Cher, envoyé en Germanie de 1251 à 1253 par le pape Innocent IV. Le décret peut être diffusé sous forme de lettre circulaire à destination des autorités locales. C'est le cas du document présenté ici. Il s'agit donc d'un exemplaire original. Ce type de document est rédigé en de nombreux exemplaires, ce qui explique qu'on n'y trouve pas

légation (1251-1253), dans Leodium 6 (1907), p. 175. Concernant l'Allemagne, on trouve le cardinal successivement à Strasbourg, Mayence, Cologne, Aix-la-Chapelle, Huy, Liège, Bingen, Coblenz, Brunswick, Halberstadt, Magdebourg, Hildesheim, Munster, Lille, Nivelles, Maastricht, Anchin, Villers-la-Ville, Anvers, Malines, Valenciennes, Verdun, Metz, Toul, Trèves, Stavelot et Metz. Il ne se rend pas dans les autres régions de sa légation : Dacie (autour d'Alba Julia et de Sofia), Bohême (autour de Prague), Pologne (autour de Gniezno et de Cracovie), Moravie (autour de Brno).





trace de sceau ni de signature. Le terme de *diplôme* est appliqué abusivement à ce document dans l'historiographie récente, car le diplôme est un document émanant de l'autorité impériale depuis le Haut Moyen Âge.

Nous donnons ci-dessous la traduction en français du décret que nous faisons suivre en annexe du texte latin.

Décret de Hugues de Saint-Cher, 29 décembre 1252

Aux révérends pères archevêques et évêques et aux vénérables frères abbés et aux bien-aimés dans le Christ, prieurs, doyens, archidiaques, aux recteurs d'églises et aux personnes de tous autres rangs, ainsi qu'à tous les fidèles du territoire de notre légation, frère Hugues par la miséricorde divine, cardinal prêtre du titre de Sainte-Sabine, légat du Siègre apostolique, salut dans le Seigneur. Quand nous pesons, dans la balance de la raison, les mérites du genre humain et les bienfaits du Créateur éternel, nous trouvons entre eux une différence plus grande qu'entre la goutte de rosée et l'océan et notre intelligence est frappée d'une grande crainte du fait que l'on ne trouve rien d'autre comme jugement, suite à une juste recherche, que le fait suivant : si l'homme tout entier se liquéfiait au service de Dieu, *comme la cire fond devant le feu*³, il ne serait pas cependant capable de donner en retour quoi que ce soit qui fût digne de Dieu en l'homme. Mais l'homme créé de la boue, *il l'a fait concitoyen des anges*⁴, *prenant lui-même la forme de l'esclave*⁵ et unissant la chair à la divinité. Pour la rédemption de l'homme, qu'il s'affligeait de voir enchaîné dans l'esclavage du diable, il versa le prix inestimable de son sang. Mais ce n'était point assez pour lui [le Christ]. *Sur le point de soustraire son corps à nos regards et de le porter aux astres*, il voulut nous donner une marque plus grande encore de son affection pour

nous, et il nous a laissé son Corps même, enveloppé sous le suaire très pur du Sacrement, afin que, par cette opération, il défende nos sens contre les puissances célestes ; qu'il remette nos péchés véniels ; qu'il empêche notre consentement aux péchés plus graves et nous perfectionne dans la vertu. Il voulait aussi qu'en le mangeant, nous ayons en nos facultés un souvenir permanent de la passion du Seigneur et que, pour un si grand bienfait, nous lui offrions un sacrifice de louange, à lui qui, à chaque moment, nous comble de consolations et de faveurs continuelles, *jusqu'à ce que nous ayons grandi à la taille de l'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ Jésus*⁶, mangeant la moelle du froment et buvant le vin pur à sa table dans son royaume. Ces biens nous sont déjà proposés en quelque manière, à nous qui vivons *dans les ténèbres et à l'ombre de la mort*⁷, sous l'écorce pour ainsi dire du Sacrement, sous la paille de la lettre et sous le voile de la foi. Quoiqu'on fasse chaque jour mémoire de ce vénérable Sacrement, avec la dévotion qui lui est due, *il est juste néanmoins, pour confondre la méchanceté*⁹ *de certains hérétiques, qu'on le rappelle extérieurement encore une fois chaque année au souvenir de tous les fidèles, plus solennellement et plus spécialement qu'aux jours ordinaires* ou qu'à la Cène du Seigneur, quand notre Mère la sainte Eglise est plus généralement occupée au lavement des pieds et à la mémoire de la passion du Seigneur. *Car si les saints que l'Eglise vénère quotidiennement dans les litanies, les messes et les autres prières secrètes, ont, pendant l'année au moins une fête destinée à rappeler plus spécialement leurs mérites*, il n'est que justice que *le Sacré des sacrés, l'Amour des amours, la Douceur de toutes les douceurs ait une fête particulière, dans laquelle on répare avec soin et empressement ce qui a été omis au sujet de sa mémoire vénérable les autres jours habituels*. C'est pourquoi nous statuons que,

⁶ Eph 4, 13.

⁷ Ps 106, 10.

⁸ Les mots de cette lettre qui sont en italique à partir de cet endroit sont repris de la lettre de Robert de Thourotte de 1246 sur le même sujet (cf. II, 13).

⁹ *Vita* : la folie.

³ Ps 67, 3.

⁴ Eph 2, 19.

⁵ Ph 2, 7.

dans les limites de notre légation, on célèbre la fête de cet éminent Sacrement le jeudi qui suit immédiatement l'octave de la Trinité. Nous vous prions tous et vous exhortons dans le Seigneur, nous vous mandons et vous ordonnons fermement, en vertu de l'autorité dont nous sommes revêtus, et vous *enjoignons pour la rémission des péchés*, de célébrer la dite fête, au jour désigné, *chaque année, dans chacune de vos églises, avec les neuf leçons, répons, versets et antiennes propres*, selon ce qui a été spécialement prescrit à ce sujet. *Chaque année aussi, vous en ferez l'annonce publique à vos fidèles, le dimanche précédent, afin qu'ils aient soin ainsi de se préparer, par des veilles, des jeûnes¹⁰, des aumônes, des prières et d'autres bonnes œuvres, à la participation de ce très doux Sacrement. Quant à ceux qui se seront préparés et examinés, et dont Dieu aura touché le cœur, qu'ils puissent le recevoir avec profit, non par obligation mais par respect*, afin que par son œuvre, ils soient purifiés de leurs vices et que s'accomplissent leurs pieux désirs. De notre part, pour inviter les fidèles à célébrer et à observer cette fête avec plus de vénération, nous les dispensons miséricordieusement de cent jours des peines qui leur ont été enjointes si, s'étant vraiment repentis et confessés, ils se rendent respectueusement, soit le jour même, soit pendant l'octave de la fête, à l'église où l'office a¹¹ lieu. Donné à Liège, le 4 des calendes de janvier, la dixième année du pontificat du seigneur Innocent IV¹².

Bibliographie

Sources

Éditions du décret :

J.-P. DELVILLE (éd.), *Vie de sainte Julienne de Cornillon, édition critique et traduction*, Louvain-la Neuve, 1999, p. 160-165.

¹⁰ *Vita* : om. des jeûnes.

¹¹ *Vita* : aura.

¹² Innocent IV est pape depuis le 25 juin 1243. La date correspond donc au 29 décembre 1252.

S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, dans *Cartulaire de l'Église Saint-Lambert*, Bruxelles, t. II, 1895, p. 32, n° 10384.

Publié en original latin et en version française par G. MONCHAMP, *Le diplôme original de l'institution de la Fête-Dieu pour l'Allemagne, la Dacie, la Bohême, la Moravie et autres lieux*, dans *Semaine religieuse de Liège* (1906), p. 193-201, en parallèle avec le mandement de Robert de Thourotte de 1246, dont il s'inspire.

En traduction française par F. BAIX et C. LAMBOT, *La dévotion à l'eucharistie et le VII^e centenaire de la Fête-Dieu*, Gembloux, 1946, p. 128-130.

Travaux

G. MONCHAMP, *La Fête-Dieu à Liège en 1251*, dans *Leodium*, t. 1, 1902, p. 3-6 ; ID., *Le diplôme original de l'institution de la Fête-Dieu pour l'Allemagne, la Dacie, la Bohême, la Moravie et autres lieux* dans *Semaine religieuse de Liège*, 1906, p. 193-201 ; É. SCHOOLMEESTERS, *Le diplôme de Hugues de Saint-Cher instituant la Fête-Dieu*, dans *Leodium*, t. 5, 1906, p. 42-43 ; ID., *Les actes du cardinal légat Hugues de Saint-Cher en Belgique durant les années de sa légation, 1251-1253* dans *Leodium*, t. 6, 1907, p. 150-166, 172-176 ; J. H. H. SASSEN, *Hugo von St. Cher. Seine Tätigkeit als Kardinal 1244-1263*, Bonn, 1908 ; C. LAMBOT, *L'office de la Fête-Dieu. Aperçus nouveaux sur ses origines* dans *Revue bénédictine*, t. 54, 1942, p. 61-123 ; C. LAMBOT et J. FRANSEN, *L'office de la Fête-Dieu primitive : textes et mélodies retrouvés*, Maredsous, 1946 ; F. BAIX et C. LAMBOT, *La dévotion à l'eucharistie et le VII^e centenaire de la Fête-Dieu*, Gembloux, 1946 ; J. COTTIAUX, *L'office liégeois de la Fête-Dieu. Sa valeur et son destin*, Louvain-Liège, 1963 ; E. FRANCESCHINI, *Origine e stile della bolla Transiturus*, dans *Aevum*, t. 39, 1965, p. 218-243 (avec édition critique de la bulle d'Urbain IV) ; Ch. RENARDY, *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège, 1140-1350*, Paris, 1979, p. 277-278 et 381-389 ; M. OLIVERI, *Natura e funzioni dei legati pontifici nella storia e nel contesto ecclesiologico del Vaticano II*, Vatican, 1982 ; J. COTTIAUX, *Julienne de Cornillon*, Liège, 1993 ; J.-P. DELVILLE, *Julienne de Cornillon à la lumière de son biographe*, dans A. HAQUIN (éd.), *Fête-Dieu (1246-1996). 1. Actes du colloque de Liège, 12-14 septembre 1996*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 27-53 et J.-P. DELVILLE (éd.), *Fête-Dieu (1246-1996). 2. Vie de Sainte Julienne de Cornillon*, Louvain-la Neuve, 1999 ; L. J. BATAILLON, G. DAHAN et P.-M. GY (éd.), *Hugues de Saint-Cher (†1263), bibliste et théologien*, Turnhout, 2004 ; P. BERTRAND, *Commerce avec Dame Pauvreté. Structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII^e-XIV^e siècles)*, Genève, 2004 ;



B. R. WALTERS, V. CORRIGAN et P. T. RICKETTS, *The Feast of Corpus Christi*, Pennsylvania University Press, 2006 ; A.-B. MULDER-BAKKER, *Living Saints of the Thirteenth Century. The Lives of Yvette, anchoress of Huy, Juliana of Cornillon, author of the Corpus Christi Feast, and Margaret the Lame, anchoress of Magdeburg*, Turnhout, 2011 ; J.-P. DELVILLE, *Décret. Décret de Hugues de Saint-Cher instituant la fête du Saint-Sacrement*, dans Paul BRUYÈRE (éd.), *L'historien dans son atelier. Anthologie du document pour servir à l'histoire du pays de Liège*, Liège, 2017, p. 161-166.

Annexe

Décret de Hugues de Saint-Cher du 29 décembre 1252 (texte latin¹³)

¹Reverendis patribus Archiepiscopis et Episcopis et Venerabilibus Fratribus Abbatibus ac dilectis in Christo Prioribus, Decanis, Archidiaconis, Ecclesiarum Rectoribus et omnium quorumlibet ordinum personis, aliis quoque Christi Fidelibus infra legati-/²onis nostre terminos constitutis, Frater Hugo miseratione divina tituli Sancte Sabine presbyter Cardinalis Apostolice Sedis Legatus, Salutem in Domino. Dum humani generis merita et eterni beneficia conditoris in libra rationis / ³appendimus, dum maiorem inter ipsa distantiam quam gutte roris oceani invenimus grandi mens nostra timore concutitur eo quod nichil aliud in recte investigationis iudicio reperitur nisi quod si totus homo *sicut cera a fa* / ⁴*cie ignis*¹⁴ in obsequia divina liquesceret deo tamen in homine quicquam dignum rependere non valeret. Ipse siquidem hominem de lutea materia conditum *convivem angelorum effecit*¹⁵ *formam servi accipiens*¹⁶, et carnem uniens / ⁵deitati pro ipsius redemptione inestimabile sui fudit sanguinis precium quem dolebat servitutis diabolice nexibus compeditum. Nec istud sibi sufficere poterat quin etiam ad maioris erga nos dilectionis inditia / ⁶*corpus suum ablaturus ab oculis nostris et illaturus syderibus ipsum nobis sub mundissima quadam sacramenti syndone relinqueret involutum ut operatione eius contra potestates aereas sensus nostros muniret venialia peccata* / ⁷remitteret in gravioribus tolleretur omnino consensum ac virtutum perfectionem tribueret illud quoque edendo iugiter haberemus in animo memoriam dominice passionis ac de tanto beneficio laudis ei hostiam offerremus qui nos per singula momenta con / ⁸tinua beneficiorum consolatione prosequitur, *donec excreverimus in virum perfectum in mensuram etatis plenitudinis Iesu christi*¹⁷ edentes medullam tritici et bibentes vinum merum super mensam suam in regno suo que nobis *in tenebris et in umbra mortis*¹⁸. / ⁹existentibus sub quodam sacramenti cortice palea

¹³ Le texte publié ici est celui du décret manuscrit conservé au Trésor de la Cathédrale de Liège. Les chiffres de 1 à 19 en tête de ligne indiquent chaque début de ligne dans le texte manuscrit. On trouvera en note les variantes qu'on observe dans la version publiée en annexe de la *Vita* de sainte Julienne, rédigée entre 1261 et 1263, que j'ai publiée dans J.-P. DELVILLE (éd.), *Fête-Dieu (1246-1996). 2. Vie de Sainte Julienne de Cornillon*, Louvain-la-Neuve, 1999. La ponctuation originale a été respectée ; les abréviations ont été résolues.

¹⁴ Ps 67, 3 : *Sicut fluit cera a facie ignis*.

¹⁵ Cf. Eph 2, 19.

¹⁶ Ph 2, 7.

¹⁷ Eph 4, 13.

¹⁸ Ps 106, 10.

littere ac velamine fidei proponuntur. Sane licet hoc venerabile sacramentum in cotidiana memoria cum devotione debita recolatur *dignum*¹⁹ tamen est ad *confutandum*²⁰ quorundam hereticorum *nequitiam*²¹, / ¹⁰*ut vel semel in anno specialius ac sollempnius* quam in cena domini quando circa lotionem pedum ac memoriam passionis²² dominice²³ sancta mater Ecclesia occupatur generalius *ac alijs cotidianis diebus ad memoriam cunctis sensibus revo* / ¹¹*cetur*. Cum enim sancti quorum in letanijs et missis *ac*²⁴ *alijs secretis orationibus memoria cotidie in Ecclesia veneratur semel in anno nichilominus ad eorum merita specialius recolenda habeant festa sua non in* / ¹²*congruum est si sacrum sacrorum amor amorum dulcedo omnium dulcedinum festum habeat speciale in quo caute et sollicitè suppleatur quod de ipsius memoria veneranda alijs cotidianis diebus fuerat pretermisum*. / ¹³Nos itaque statuantes quod proxima quinta feria post Octavas trinitatis festum de hoc excellentissimo sacramento infra omnes legationis nostre terminos teneatur. universitatem vestram rogamus et hortamur in domino / ¹⁴vobis qua fungimur auctoritate firmiter precipiendo mandantes ac in remissione peccaminum iniungentes²⁵ quatinus dictum festum predicta die *annis*²⁶ *singulis*²⁷ cum novem lectionibus. Responsorijs. Versiculis²⁸. Antiphonis / ¹⁵*proprijs* super hoc specialiter ordinatis in singulis Ecclesijs celebretis et vestris subditis annuatim dominica precedentis²⁹ publice nuntietis. ut Vigilijs. Ieiunijs³⁰. Elemosinis Orationibus. ac alijs bonis operibus sic se / ¹⁶*studeant preparare, ut esse possint*³¹ *participes*³² illa die illius dulcissimi sacramenti *ac*³³ *illi qui parati fuerint et probati* *ac*³⁴ *quorum tetigerit corda*³⁵ *deus*³⁶ *ipsum non*³⁷ *necessitate. sed de honestate recipere si velint vale* / ¹⁷*ant cum salute*, ut per operationem ipsius et vitia eorum purgentur et iusta desideria compleantur. Nos enim ad invitandum fideles. quod festum istud venerabilius celebrent et observent. Omni / ¹⁸bus vere³⁸ penitentibus et confessis qui ad Ecclesiam ubi Officium agitur³⁹ de eodem ipso die et per octavas accesserint reverenter. Centum dies de iniunctis sibi penitentiis misericorditer / ¹⁹*relaxamus*⁴⁰. Datum Leodii. iiii^o kalendas Januarii. Pontificatus domini Innocentii Papae III anno decimo ;

¹⁹ Tous les mots de cette lettre indiqués en italiques à partir d'ici sont inspirés directement du mandement de Robert de Thourotte de 1246, dont le texte est reproduit en note en II, 13.

²⁰ *Vita* : confutandum.

²¹ *Vita* : insaniam.

²² *Vita* : dominice.

²³ *Vita* : passionis.

²⁴ *Vita* : et.

²⁵ *Vita* : iniungendo.

²⁶ *Vita* : singulis.

²⁷ *Vita* : annis.

²⁸ *Vita* : et.

²⁹ *Vita* : praecedente

³⁰ *Vita* : —.

³¹ *Vita* : participes.

³² *Vita* : possint.

³³ *Vita* : at.

³⁴ *Vita* : et.

³⁵ *Vita* : deus.

³⁶ *Vita* : corda.

³⁷ *Vita* : non de.

³⁸ *Vita* : —.

³⁹ *Vita* : agetur.

⁴⁰ *Vita* : relaxamus — (la phrase finale manque).

LA DÉMOLITION DE LA CATHÉDRALE SAINT-LAMBERT DE LIÈGE

Marie MARÉCHAL, historienne (ULg)

Il y a presque deux cent vingt-cinq ans que commençait le long démembrement de la cathédrale Saint-Lambert de Liège. En 2010, notre travail de fin d'études à l'Université de Liège fut consacré à « La démolition de la cathédrale Saint-Lambert de Liège vue par les historiens et les peintres belges du XIX^e siècle »¹.

Aujourd'hui pour TDL nous reprenons ces recherches pour retracer les étapes du démantèlement de l'édifice et de tenter de l'expliquer. Si le monument brille par son absence au cœur de la cité, l'Archéoforum et le Trésor de la Cathédrale sont les gardiens de sa mémoire.

Pour comprendre la mise à mort de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, nous devons remonter à l'ère des révolutions en Europe à la fin du XVIII^e siècle. Immédiatement associée à la Révolution française, 1789 est également une année de rupture à Liège. Aux noms des libertés, la principauté épiscopale connaît sa propre révolution. Au centre de ces bouleversements, Saint-Lambert subit la colère des hommes. L'arrivée des Français à

Liège va sceller le destin de l'édifice. Comme le fait remarquer Philippe Raxhon² : « il est préférable de parler de démolition plutôt que de destruction. Il faudrait même envisager les travaux comme un démontage puisque de

nombreuses pièces ont été détachées et ensuite réutilisées dans d'autres circonstances, comme par exemple, le carillon de Saint-Lambert qui a été remonté dans la nouvelle cathédrale Saint-Paul ».

Le 19 février 1793 au matin, lors de la séance de l'Administration centrale provisoire du ci-devant pays de Liège, un membre prend la parole et « fait la motion de détruire la cathédrale. On demande la discussion. On décrète unanimement la démolition, mais

on arrête que l'on atten-

dra la formation des autres comités pour en former un de trois membres qui s'occupera de la démolition de cette Bastille »³. L'idée de la démolition est en marche. Bien qu'à cette



Dessin du chœur reconstitué, Hubert Gérin, *Liège avant l'an mil*, 2000.

² De manière générale, nous renverrons à Orbi ULg et culture. ulg.ac.be/jcms/prod_609094/fr/philippe-raxhon, ainsi qu'à sa participation « Exercice de style : nostalgie d'une cathédrale perdue » dans les *Feuillets de la Cathédrale*, 2001, p. 53.

³ AÉL (Archives de l'État à Liège), F.F.P. (Fonds Français Préfecture), 1 ; *La Gazette nationale liégeoise*, dans son édition du vendredi 22 février 1793, confirme qu'au cours de la séance du 19 février, l'Administration générale provisoire « a dit que la démolition de la cathédrale avait été unanimement arrêtée ».

¹ M. MARÉCHAL, *La démolition de la cathédrale Saint-Lambert de Liège vue par les historiens et les peintres belges du XIX^e siècle*, Mémoire inédit de Master en Histoire, sous la direction du professeur Philippe Raxhon, Université de Liège, année académique 2009-2010.

époque, l'utilisation du terme « membre » est une pratique ordinaire, cet anonymat ne permet pas l'identification de l'auteur de cette motion. Mais on peut supposer qu'il s'agit de Lambert Bassenge, frère de Jean-Nicolas Bassenge car celui-ci écrit dans ses mémoires : « Le décret, par lequel l'Administration générale, sur la motion de mon frère, arrêta la démolition de la cathédrale [...] »⁴.

En séance du 28 février 1793, l'Assemblée crée officiellement un Comité des Travaux publics chargé de la démolition. Il est composé de Lambert Bassenge de Liège, de l'abbé Sommal de Somme-Leuze et de Jean-Mathieu-Antoine Joniaux de Waremme. Cependant, toutes les démarches sont interrompues par l'avancée des troupes autrichiennes. Toutes... sauf celles du pillage en règle de la cathédrale : or, argent, perles, étoffes, œuvres d'art, sont soigneusement expédiés à la Monnaie de Lille.⁵

Le 21 avril, le prince-évêque de Méan rentre d'exil et remonte sur le trône de saint Lambert : il n'est plus question de démolir la cathédrale. L'édifice fait même l'objet de réparations. Ce fut une brève accalmie car, avec la victoire française de Fleurus, les Autrichiens sont boutés hors du pays ; non sans bombarder et incendier les quartiers d'Amercoeur et d'Outre-Meuse sur leur passage. La question de la démolition de la cathédrale Saint-Lambert de Liège est à nouveau à l'ordre du jour à partir du 28 juillet 1794, quand les troupes françaises font leur entrée dans Liège.

Selon Philippe Raxhon, on peut distinguer trois étapes dans l'entreprise de démolition : « dans un premier temps, la cathédrale sera dépouillée avec méthode au profit de la République. Ensuite une vente aux enchères achèvera de vider de ses biens meubles l'antique monument. Puis la démolition de l'immeuble

sera accomplie, lentement, s'étalant sur une longue période ».

Ainsi le chroniqueur Jean-Baptiste Mouhin, témoin des faits, écrit que « le 9 août 1794, on commença d'arracher le plomb qui couvrait la cathédrale, en même temps qu'on renversait l'intérieur de ladite église. Peu de jours après, on cassa à grands coups de marteau l'effigie de St-Lambert qui était au faîte de l'Hôtel-de-Ville, pour y substituer des emblèmes patriotiques »⁶. L'artiste engagé, Léonard Defrance, note également : « J'arrivai à Liège le 23 [Thermidor de l'an II, soit le 4 août 1794]. Déjà l'on emportait le plomb du toit de la cathédrale »⁷. Ceux-ci serviront à l'armée de la République, à réparer les tuyaux des fontaines de Liège, aux travaux publics ou seront utiles à la réparation des maisons des émigrés et des faubourgs d'Outre-Meuse et d'Amercoeur. On s'attaque aux cuivres. On descend de grosses pièces de bois de la charpente qui serviront au siège de Maastricht, à l'établissement de ponts sur la Meuse, mais aussi de bois à brûler pour la maison communale et les fours des boulangeries⁸.

Du 21 mars au 6 juin 1795, on procède à la vente des meubles de la cathédrale : les autels, les mausolées, les pavements, les tableaux, les sculptures, les orgues, les boiseries, les vêtements des tréfonciers, le mobilier et les livres liturgiques⁹.

Le 5 Brumaire de l'an IV de la République française (27 octobre 1795), l'Administration d'arrondissement de Liège fait savoir au Conseil de gouvernement de Bruxelles qu'il « ne reste plus que les murs latéraux de l'église attenants aux petites chapelles »¹⁰. En réalité, outre ces quelques pans de murs encore debout, il reste les deux tours de sable (dont la démolition débutera le 17 juin 1803), le Beau Portail, quelques fragments de voûte, ainsi

⁴ J. -N. BASSENGE, *J.-N. Bassenge de Liège, à Publicola Chaussard, sur ce qu'il dit dans ses Mémoires concernant la Belgique, du ci-devant pays de Liège*, Paris, [s.n.], an II de la République française (1793-1794), p. 15.

⁵ G. FRANCOIS, « Destruction de la cathédrale de Saint Lambert par la Révolution liégeoise », dans *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, 2^e série, Liège, 1889, pp. 80-81.

⁶ U. CAPITAIN, « Le dernier chroniqueur liégeois, J.-B. Mouhin », dans *B.I.A.L.*, t. II, 1854, p. 154.

⁷ Th. GOBERT, « Autobiographie d'un peintre liégeois, Léonard Defrance », in *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. VII, Liège, [s.n.], 1905, p. 193.

⁸ AÉL, F.F.P., 493 (2-3).

⁹ AÉL, F.F.P., 493 (18).

¹⁰ AÉL, F.F.P., 493 (3).

qu'une grande quantité de débris recouvrant le sol. Néanmoins, on peut dire qu'à la fin du mois d'octobre 1795, le gros des travaux de démolition est achevé. Mais la cathédrale en ruine présente de réels dangers. Des pierres menacent les passants et dégradent les maisons voisines, et surtout, l'édifice devient le repaire des brigands. D'ailleurs le 30 décembre 1797, un commissaire avertit l'Administration que « les passants pourraient être surpris entre ses ouvertures, traînés dans l'intérieur des débris, y être assassinés et cachés dans les décombres sans que l'on put s'apercevoir d'aucune trace de la victime »¹¹.

Le 19 Fructidor de l'an VII de la République française (5 septembre 1799), la municipalité expose l'état dans lequel se trouve la cathédrale : « les ruines de la cathédrale offrent à vue d'œil, y compris celles qui proviendraient de la démolition des deux tours de sable, que nous estimons s'élever à la hauteur de cinquante à soixante mètres, de plus de vingt milliers de tombereaux de matières et de décombres à évacuer [...] »¹². La cathédrale n'est plus qu'un amas de décombres.

Le 15 Pluviôse de l'an IX de la République française (4 février 1801), un décret-loi, signé par Bonaparte, offre à la Ville de Liège, la propriété de l'emplacement de la cathédrale. Un « cadeau empoisonné ». Les travaux de déblaiement sont un véritable gouffre financier et une source de tracasseries. La Ville estime que puisque la République a profité des objets d'art et de matériaux tels que le fer, le cuivre et le bronze, la République doit participer financièrement au nettoyage des ruines de la cathédrale. Mais l'État français ne conçoit pas les choses de la même manière et n'intervient pas. En 1808, dans un nouvel élan donné aux travaux, lors du second passage de Napoléon à Liège, il est choqué par l'état de dégradation dans lequel se trouve la place qu'il avait découverte lors d'une première visite en août 1803. Ainsi jusqu'en 1818, des sommes d'argent sont portées au budget de la Ville pour y remédier. Mais ce n'est qu'en 1827 que le terrain est totalement nivelé et que le 26

juin, le Conseil de Régence baptise officiellement ce lieu : « Place Saint-Lambert ».¹³

Pourquoi un tel acharnement à démolir la cathédrale Saint-Lambert de Liège ? Pourquoi ne pas s'être tourné vers le palais des Princes-Evêques, symbole de l'autorité temporelle à Liège ? À travers les divers témoignages retrouvés, on constate que le palais pouvait davantage « servir à l'utilité publique »¹⁴. Dès l'arrivée des troupes françaises à Liège, le général Dumouriez réside dans les appartements du Prince et les différentes pièces du palais servent de locaux à l'Administration. La cathédrale, elle, n'a été utilisée que brièvement pour les réunions de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, avant d'être transformée en écurie pour les chevaux de l'armée.¹⁵ De plus, aux yeux des révolutionnaires, la cathédrale n'est que « le repaire des oppresseurs, [un] monument d'orgueil et d'hypocrisie »¹⁶. Bien qu'ayant fait vœu de pauvreté, les ecclésiastiques ont fait construire un édifice grandiose, riche de collections artistiques somptueuses. Par conséquent, les hommes de la Révolution estiment que cette image est trop fastueuse pour des représentants de Dieu. Il faut la faire tomber, tout comme la Révolution française a renversé la Bastille. Enfin, l'aspect financier n'est pas négligeable. Les caisses de la République sont vides et les matériaux issus de la cathédrale peuvent servir les profits de la France.

Ainsi, la cathédrale Saint-Lambert, patrimoine artistique et culturel inestimable de Liège, a subi la colère des hommes. Son souvenir est notamment perpétué par l'iconographie. Nous consacrerons une chronique illustrée et commentée de la démolition de l'édifice à travers les principaux fonds de conservation de ses images.

¹³ G. FRANCOTTE, *op. cit.*, p. 107-108.

¹⁴ AÉL, F.F.P., 1

¹⁵ G. FRANCOTTE, *op. cit.*, p. 78-79.

¹⁶ A.É.L., F.F.P. 493 (2).

¹¹ AÉL, F.F.P., 493 (5).

¹² AÉL, F.F.P., 493 (6).

LA CATHÉDRALE AU MILIEU DU VILLAGE !

Dans les années qui viennent le Trésor compte se mobiliser pour le projet ébauché ci-dessous.

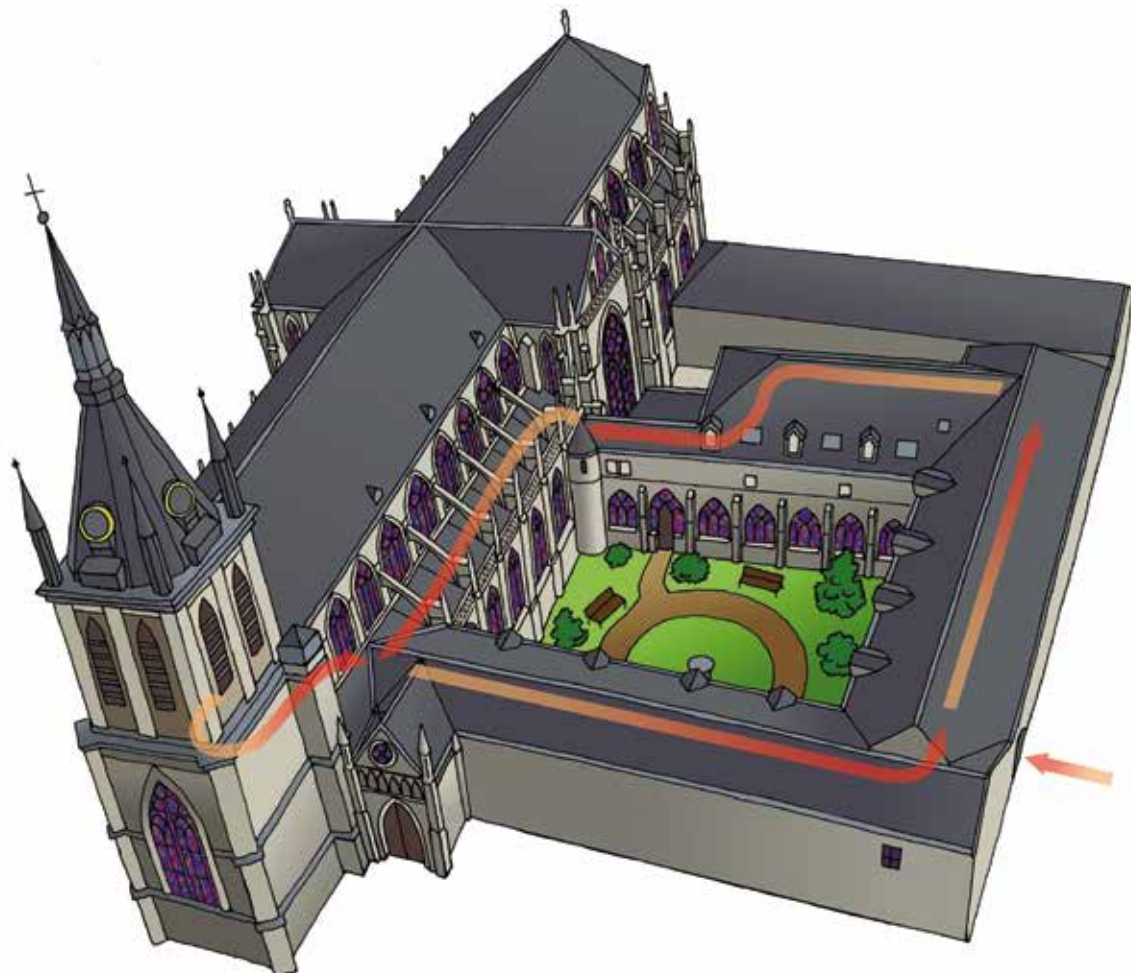
Au XIX^e siècle, sur la tour de l'ancienne collégiale Saint-Paul devenue cathédrale, en reconstruisant à l'identique la flèche de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert démolie à la Révolution, les Liégeois ne voulaient-ils pas parer à un vide dans leur paysage urbain ? Un carillon de cinquante cloches avait été ramené de Saint-Lambert. Dans les années 1990, on rénova la couverture d'ardoises et l'accès au carillon.

Il faut aller plus loin et permettre aux touristes d'explorer les structures hautes du monument. Quand vous voulez découvrir une ville, ne recherchez-vous pas un point de vue à partir d'une hauteur ? La montée à la tour d'une cathédrale ne fait-elle pas partie des visites incontournables ?

La Province de Liège, propriétaire en titre du monument, nous semble le partenaire naturel pour fédérer toutes les énergies (autorités civiles et administratives, sponsoring, mécénat...). Le moment est particulièrement propice à une réflexion sur un projet ambitieux mais indispensable pour le centre-ville.

Lancer une réflexion

D'une part, la cathédrale est actuellement en pleine rénovation pendant plusieurs années et l'on découvre chaque jour davantage mieux les hautes structures. Ensuite un immeuble, sur le coin de la place Cathédrale en face de la tour, est lui aussi actuellement rénové. Enfin, il n'y a plus qu'à Liège qu'un urinoir public salit à ce point un édifice patrimonial. Le débat est ancien mais ce n'est pas une raison pour l'ignorer. Le Village gaulois ou le Village de Noël devraient être associés à la réflexion.

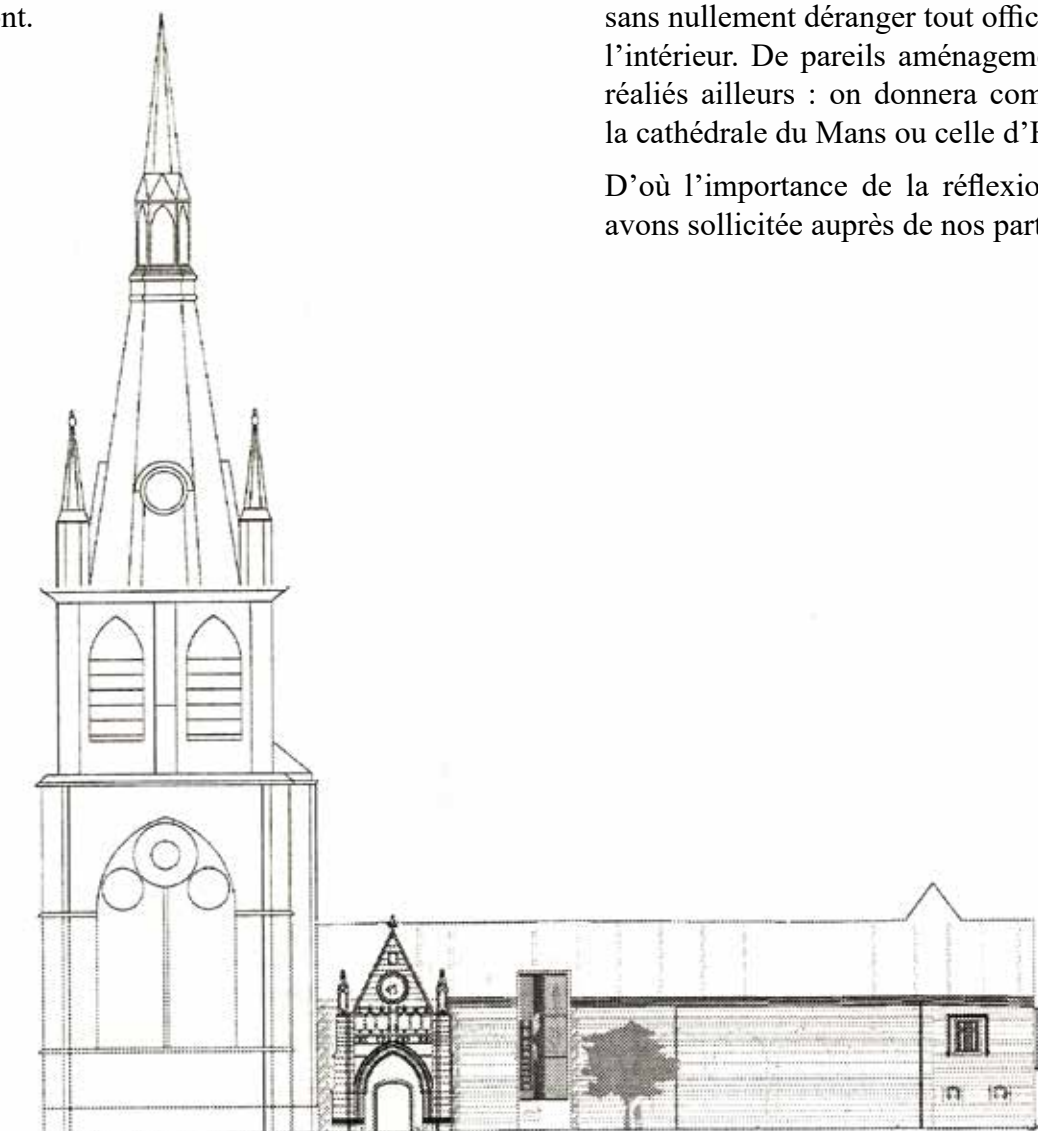


Imaginer un éclairage

Plusieurs fois le Trésor a suggéré un éclairage extérieur public : d'abord en 1998 au sol dans la rue Bonne Fortune (avec la Ville de Liège, refusé par la CRMSF), ensuite un éclairage mapping vidéo sur les nouvelles toitures inaugurées en 2009 (Concours de la Ville, projet sélectionné au premier tour et recalé au second), et que dire du porche du XVI^e siècle près du tournant Saint-Paul et des projets pour lui depuis 2003 !

Il faut aller plus loin et viser... haut.

La flèche de la cathédrale doit devenir un des symboles de Liège et recevoir un éclairage digne de ce nom et colorisable, *mutatis mutandis* comme la tour Eiffel ou la Porte de Brandebourg. Pour signifier aux Liégeois les fêtes voire s'associer aux événements, comme la plupart des grands monuments du monde le font.



Dessin de l'aile ouest du cloître avec la tourelle d'évacuation (2003). Atelier d'architecture Beguin-Massart.

Monter à la tour et aux plates-formes de la place de la Cathédrale et établir une liaison avec le Trésor

Il faut distinguer l'accès à la tour et la jonction de la tour avec le Trésor.

Deux escaliers intérieurs vers les structures hautes existent, de part et d'autre au fond des nefs, mais on pourrait aussi penser à un ascenseur panoramique, simple et translucide, le long de la tour ou ailleurs. Des exemples existent dans d'autres pays.

En 2003, le projet initial FEDER du Trésor incorporait un passage, actuellement un chemin de câbles, qui aurait permis de relier entre elles les trois ailes rénovées du cloître. On se balade ainsi au niveau du triforium intérieur, soit à 24 mètres de hauteur. À ce niveau, quelques petites fenêtres existent et permettent une vue surprenante sur l'intérieur de l'église, sans nullement déranger tout office en cours à l'intérieur. De pareils aménagements ont été réalisés ailleurs : on donnera comme modèle la cathédrale du Mans ou celle d'Halberstadt.

D'où l'importance de la réflexion que nous avons sollicitée auprès de nos partenaires.

CONFÉRENCES DU TRÉSOR DE LIÈGE

2017–2018

Le Trésor de la Cathédrale de Liège a le plaisir de vous inviter à son cycle annuel de conférences du mardi, qui rassemble des spécialistes d'art et d'histoire de nos régions.

10 octobre 2017

Antoine BAUDRY, historien de l'Art (ULg)

La collégiale Notre-Dame à Dinant.

Vicissitudes et métamorphoses d'une église gothique depuis le XIII^e siècle.

14 novembre 2017

Eva TRIZZULLO, historienne de l'Art (ULg)

Entre piété et faste.

Réflexions sur le mécénat artistique des collaborateurs du pape Léon X (1513–1521).

12 décembre 2017

Julien MAQUET, docteur en Histoire (ULg)

Barthélemy Digneffe et Jean-Gilles Jacob, deux architectes « protégés » du XVIII^e siècle.

13 février 2018

Christine RENARDY, docteur en Histoire (ULg)

Seraing, de la forteresse médiévale au Castel Gandolfo liégeois.

13 mars 2018

Éric BOUSMAR, professeur ordinaire (USaint-Louis-Bruxelles)

Bruges-la-Morte et La Cité ardente. Deux villes, deux romans, et la mémoire du Siècle de Bourgogne autour de 1900.

17 avril 2018

Ingrid FALQUE, docteur en Histoire de l'art (ULg et UNamur)

Peinture et spiritualité dans les anciens Pays-Bas au XV^e siècle.

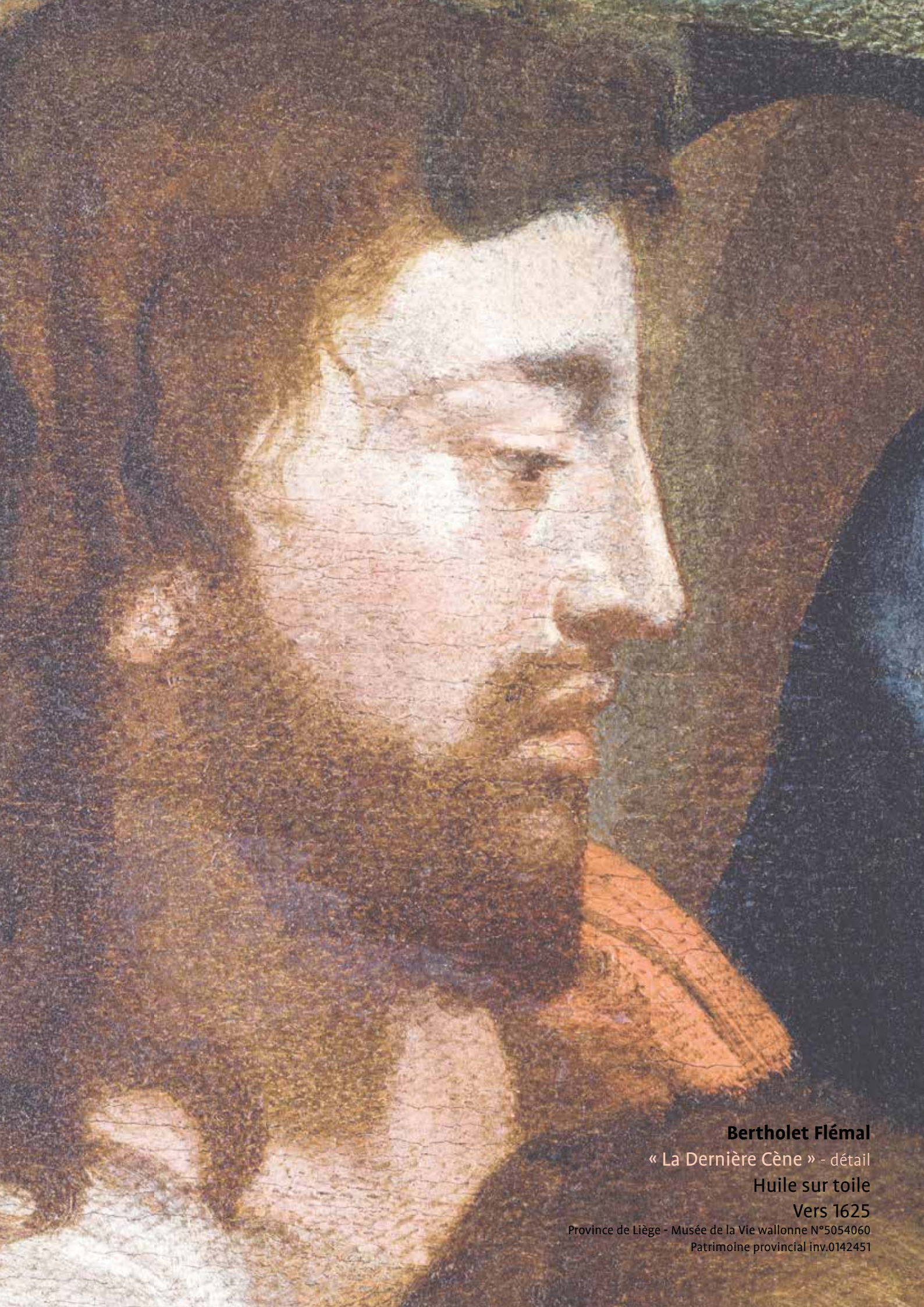
Toutes les conférences ont lieu le mardi à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, 12 à Liège. Début à 18 heures 30 précises et durée maximale d'une heure.

Modératrice Christine RENARDY.

Renseignements Kevin SCHMIDT : kschmidt@ulg.ac.be

PAF par conférence : 5 € / Abonnement au cycle : 20 €





Bertholet Flémal

« La Dernière Cène » - détail

Huile sur toile

Vers 1625

Province de Liège - Musée de la Vie wallonne N°5054060
Patrimoine provincial inv.0142451